

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Cyberharcèlement des enfants : lancement de l'application 3018

Publié le 09 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © Irina Polonina -
stock.adobe.com

Afin d'améliorer le signalement urgent et la prise en charge rapide des enfants victimes de cyberharcèlement, l'application 3018 a été lancée le 8 février 2022. Cette application permet de dialoguer facilement par tchat avec les professionnels du numéro national 3018 et de stocker des preuves du harcèlement vécu par la jeune victime.

Développée avec le soutien d'Orange et l'accompagnement de Make.org Foundation, l'application 3018 est gérée par l'Association e-Enfance qui opère le 3018, le numéro national pour les victimes de violences numériques.

En France, 20 % des jeunes de 8 à 18 ans déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement. L'application 3018 a été lancée, à l'occasion du « Safer Internet Day », afin de mieux accompagner les jeunes victimes de cyberharcèlement, dans le contexte d'un usage croissant du mobile par les jeunes.

Les quatre fonctions clés de l'application 3018

Téléchargeable sur tous les smartphones (iOS ou Android), l'application 3018 propose 4 fonctions clés :

- La mise en relation directe par tchat ou téléphone avec un professionnel du 3018 ;
- Le stockage des preuves du harcèlement vécu (captures d'écran, photos, liens url, etc) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, ainsi que la possibilité de transférer tout ou partie de ces preuves aux équipes 3018 ;
- Un accès rapide à des fiches pratiques sur le cyberharcèlement pour s'informer sur ses droits et savoir comment réagir ;
- L'auto-évaluation de sa situation à l'aide d'un questionnaire, pour encourager la victime à demander de l'aide.

Le signalement sera alors transmis aux réseaux sociaux pour qu'ils suppriment en quelques heures les comptes ou les contenus en question, ou bien à la plateforme Pharos, le portail officiel des signalements de contenus illicites sur internet, pour les cas les plus graves.

À propos du 3018

Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le numéro national pour les victimes de violences numériques. C'est le point d'entrée unique pour signaler toute situation de harcèlement et assurer une prise en charge globale et rapide de la victime.

Opéré par l'Association e-Enfance dans le cadre du programme Safer Internet de la Commission européenne, son équipe est composée de professionnels, juristes, psychologues et experts numériques. Le 3018 est joignable du lundi au samedi de 9h à 20h.

Le 3018 dispose de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus en quelques heures sur les réseaux.

Partenaire du ministère de l'Éducation nationale, du 119 Enfance en danger, de la Police et de la Gendarmerie, il peut réaliser des signalements prioritaires.

Il conseille les victimes dans leurs démarches pour porter plainte, le cas échéant.

Avec l'accord de l'appelant, les signalements faits auprès du 3018 seront transmis aux référents harcèlement académiques pour assurer un suivi immédiat de la situation au sein de l'établissement scolaire.

Et aussi

- Cyber-harcèlement (harcèlement sur internet)
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>)
- Comment agir face à la violence et au harcèlement scolaire ?
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15299>)

Pour en savoir plus

- Lutte contre le cyberharcèlement : le Gouvernement soutient le lancement de l'application 3018 [↗](https://www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-cyberharcèlement-le-gouvernement-soutient-le-lancement-de-l-application-3018-327269)
(<https://www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-cyberharcèlement-le-gouvernement-soutient-le-lancement-de-l-application-3018-327269>)
Ministère chargé de l'éducation
- Tu es harcelé ? Ne reste pas seul ! L'application 3018 peut t'aider [↗](https://e-enfance.org/app3018/)
(<https://e-enfance.org/app3018/>)
E-enfance